

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 10 février 2023
Date de publication : 23 février 2023

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Isabelle MANGIN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PÉCHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Madame Séverine CALINON	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Maurice HOFFMANN	
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Joëlle LEPETZ	

Membres excusés :

Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Jean-Yves ROY
----------------------------	--------------------------------	------------------------

Décision DB07/23

Objet : Modification du tableau des effectifs

Par délibération n° GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la modification du poste suivant :

Un agent affecté à la médiathèque Albert Camus est actuellement employé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires. Compte tenu des besoins du service et afin de pérenniser son emploi, il convient de créer le poste correspondant à compter du 12 février 2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint territorial du patrimoine à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 12 février 2023.

SCRUTIN	POUR : 22	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Ressources Humaines

Fait à Dole, le 16 février 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jean-Pascal FICHERE.